

Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP)



Cette demande fait suite à un agenda	d'ac	cessi	bilité	
programmée (Ad'AP) approuvé :	0ui		Non	

Articles L. 111-8 et D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation Cadres 1 à 3 informations nécessaires à l'instruction de l'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public Cadre 4 informations nécessaires à la vérification de la conformité aux règles de sécurité et d'accessibilité en application de l'article R. 111-19-17, R. 123-22 du code de la construction et de l'habitation Cadre 5 Informations nécessaires à l'instruction des dérogations ou modalités particulières d'application des règles de sécurité ou d'accessibilité Cadre 6 engagement du demandeur CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION Vous pouvez utiliser ce formulaire si : N° de l'autorisation - vous souhaitez construire, aménager ou modifier un établissement recevant de public - vous souhaitez réaliser les travaux de mise en accessibilité d'un établissement recevant du public dans le cadre d'un Le cas échéant, n° de la déclaration préalable¹ effectuée au titre agenda d'accessibilité programmée du code de l'urbanisme : - Les travaux projetés ne sont pas soumis ni à un permis de construire ni à un permis d'aménager Cette demande vous permet d'accomplir les formalités nécessaires 1 - Identité du demandeur. Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre (1) Madame 🖵 Monsieur Vous êtes un particulier Prénom : _____ Prénom : ______ Date de naissance : ___ __ ____ Vous êtes une personne morale Raison sociale et dénomination : Représentant de la personne morale : Madame U Monsieur U Prénom : 2 - Coordonnées des ou du demandeur(s) Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre² Adresse Numéro :Voie :Localité : Code postal _____BP ____cedex ____ Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : ______ Division territoriale : _____ Téléphone fixe : ____ ___ Portable : ____ Portable : _____ Indicatif si pays étranger : ___ __ Courriel :

¹ Votre projet peut également être soumis au respect de la réglementation de l'urbanisme et nécessiter l'obtention d'une déclaration préalable notamment s'il entraîne un changement de destination du bâtiment, modifie des structures porteuses ou le volume d'une construction existante. Si une déclaration préalable est nécessaire, elle sera instruite en parallèle de la présente autorisation.

2 Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessus. Une copie des décisions concernant les autorisations de travaux sera adressée aux autres demandeurs, lesquels seront co-titulaires de l'autorisation.

Madame Monsieur Personne morale	
Nom : Prénom :	
Et/ou:	
Raison sociale et dénomination de la personne morale, le cas éch	néant :
N° Siret:	
Adresse Numéro : Voie :	
Lieu-dit: Localité:	
Code postal BP cedex	
Si le maître d'œuvre habite à l'étranger/ Pays : Pays :	
Téléphone fixe :	
Indicatif si pays étranger : Courriel :	
Je souhaite que les courriers de l'administration (autres que les c	décisions) lui soient adressés
4 - Le projet	
4.1 – Adresse du terrain	
Nom de l'établissement :	
Numéro :Voie :	
Lieu-dit : Localité :	
Code postalBPcedex	
N° de section(s) cadastrale(s) :	celle (s):
4.2 – Activité	
	ADDŽO TDAVAVV
	ΔΡΡΕς ΤΡΑΛΛΙΙΧ ·
AVANT TRAVAUX, le cas échéant : Activité principale exercée dans l'établissement (par étage(s)) :	APRÈS TRAVAUX : Activité principale (par étage(s)) :
Activité principale exercée dans l'établissement (par étage(s)) :	Activité principale (par étage(s)) :
	Activité principale (par étage(s)) :
Activité principale exercée dans l'établissement (par étage(s)) :	Activité principale (par étage(s)) :
Activité principale exercée dans l'établissement (par étage(s)) :	Activité principale (par étage(s)) :
Activité principale exercée dans l'établissement (par étage(s)) :	Activité principale (par étage(s)) :
Activité principale exercée dans l'établissement (par étage(s)) :	Activité principale (par étage(s)) :
Activité principale exercée dans l'établissement (par étage(s)) :	Activité principale (par étage(s)) :
Activité principale exercée dans l'établissement (par étage(s)) :	Activité principale (par étage(s)) :
Activité principale exercée dans l'établissement (par étage(s)) : Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) (par étage(s)) : Classement sécurité incendie de l'ERP : (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article	Activité principale (par étage(s)) : Activité(s) annexe(s) (par étage(s)) : Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP : (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article
Activité principale exercée dans l'établissement (par étage(s)) : Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) (par étage(s)) : Classement sécurité incendie de l'ERP :	Activité principale (par étage(s)) : Activité(s) annexe(s) (par étage(s)) : Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP :
Activité principale exercée dans l'établissement (par étage(s)) : Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) (par étage(s)) : Classement sécurité incendie de l'ERP : (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article	Activité principale (par étage(s)) : Activité(s) annexe(s) (par étage(s)) : Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP : (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article
Activité principale exercée dans l'établissement (par étage(s)) : Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) (par étage(s)) : Classement sécurité incendie de l'ERP : (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article	Activité principale (par étage(s)) : Activité(s) annexe(s) (par étage(s)) : Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP : (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article
Activité principale exercée dans l'établissement (par étage(s)) : Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) (par étage(s)) : Classement sécurité incendie de l'ERP : (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)	Activité principale (par étage(s)): Activité(s) annexe(s) (par étage(s)): Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP: (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)
Activité principale exercée dans l'établissement (par étage(s)) : Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) (par étage(s)) : Classement sécurité incendie de l'ERP : (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article	Activité principale (par étage(s)) : Activité(s) annexe(s) (par étage(s)) : Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP : (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article
Activité principale exercée dans l'établissement (par étage(s)) : Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) (par étage(s)) : Classement sécurité incendie de l'ERP : (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)	Activité principale (par étage(s)): Activité(s) annexe(s) (par étage(s)): Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP: (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

	raux (plusieurs cases possibles)					
Construction neuve						
Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité						
Extension						
Réhabilitation	Réhabilitation					
Travaux d'aménag	jement (remplacement de revêtements, ro	énovation électrique,	création d'un	ie rampe, į	oar exemple)	
_	☐ Travaux d'aménagement (remplacement de revêtements, rénovation électrique, création d'une rampe, par exemple) ☐ Création de volumes nouveaux dans des volumes existants (modification du cloisonnement, par exemple)					
	Surface de plancher avant travaux : Surface de plancher après travaux :					
Modification des ac		arrado do piariorio: a				
	ser si ces travaux mettent en œuvre des e		·			
Non						
Cette demande fait l'ou utilisés): Oui Nor	bjet d'une déclaration ou autorisation au t	titre du code de l'envi	ronnement (p	oroduits da	ingereux stockés ou	
	eptible d'être admis même temporaireme n indiquant les principaux locaux accessil		le calcul régl	ementaire	défini par le	
,	Types de locaux (activité/prestation)	Public	Perso	nnel	TOTAL	
Sous-sol						
Rez-de-chaussée						
1 ^{er} étage						
2º étage						
3º étage						
Effectif cumulé	exe si le projet le nécessite (nombre d'étages supérie					
Stationnement couve	ert Parcs de stationnement intégrés] ou isolés 🗆				
	ert Parcs de stationnement intégrés iser son année de permis de construire (
	•			Après i	éalisation du projet	
	iser son année de permis de construire (l	PC) initial :		Après i	éalisation du projet	
Si parc existant, préc	iser son année de permis de construire (l	PC) initial :		Après i	éalisation du projet	
Nombre de places de Dont nombre de place handicapées	iser son année de permis de construire (le stationnement ses réservées aux personnes	PC) initial :		Après i	éalisation du projet	
Nombre de places de Dont nombre de place handicapées 5 - Dérogations et/ou	iser son année de permis de construire (l	PC) initial :		Après i	éalisation du projet	
Nombre de places de Dont nombre de place handicapées 5 - Dérogations et/ou 5.1 - Dérogations	iser son année de permis de construire (le stationnement ses réservées aux personnes	PC) initial :		Après i	réalisation du projet	
Nombre de places de Dont nombre de place handicapées 5 - Dérogations et/ou 5.1 - Dérogations Ce projet comporte u	iser son année de permis de construire (le stationnement es réservées aux personnes adaptations mineures	PC) initial :	n du projet		éalisation du projet	
Nombre de places de Dont nombre de place handicapées 5 - Dérogations et/ou 5.1 - Dérogations Ce projet comporte u Au titre de la sé Chaque demandé est demandé de	iser son année de permis de construire (le stationnement ses réservées aux personnes adaptations mineures une demande de dérogation :	Avant réalisation Avant réalisation 1: Nombre de dérogatigée sur papier libre éléments du projet au	n du projet ations deman indiquant no	dées :	es règles auxquelles il	
Nombre de places de Dont nombre de places de handicapées 5 - Dérogations et/ou 5.1 - Dérogations Ce projet comporte u Au titre de la sé Chaque demandé de plans) et leur just Au titre de l'acce Chaque demandé de déro	iser son année de permis de construire (le stationnement ses réservées aux personnes adaptations mineures une demande de dérogation : curité incendie (Article R.123-13 du CCH e doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédéroger (référence article et libellé), les étaillées rédéroger (référence article et libellé).	Avant réalisation Avant réalisation 1: Nombre de dérogation digée sur papier libre autoires proposées) Nombre de dérogation gée sur papier libre in ents du projet auxquel	ations deman indiquant no uxquels elles ons demandé diquant notar ls elles s'appl	dées : tamment I s'applique ees : nment les iquent (loc	es règles auxquelles il ent (localisation sur les règles auxquelles il est alisation sur les plans)	
Nombre de places de Dont nombre de places de handicapées 5 - Dérogations et/ou 5.1 - Dérogations Ce projet comporte u Au titre de la sé Chaque demandé de plans) et leur just Au titre de l'acce Chaque demandé de déro	iser son année de permis de construire (le stationnement de stationnement des réservées aux personnes de adaptations mineures de dérogation : curité incendie (Article R.123-13 du CCH de doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédéroger (référence article et libellé), les élément de ditaire l'objet d'une fiche détaillée rédiguer (référence article et libellé), les élément (motivation et mesures de substitution production et mesures de substitution et mesures de substitution production et mesures de substitution et	Avant réalisation Avant réalisation 1: Nombre de dérogation digée sur papier libre autoires proposées) Nombre de dérogation gée sur papier libre in ents du projet auxquel	ations deman indiquant no uxquels elles ons demandé diquant notar ls elles s'appl	dées : tamment I s'applique ees : nment les iquent (loc	es règles auxquelles il ent (localisation sur les règles auxquelles il est alisation sur les plans)	
Nombre de places de Dont nombre de places de handicapées 5 - Dérogations et/ou 5.1 - Dérogations Ce projet comporte un Destruction de la sé Chaque demandé de plans) et leur just Demandé de demandé de déroget leur justification 5.2 - Modalités particular de préser de la projet préser de la contraction de la contrac	iser son année de permis de construire (le stationnement de stationnement des réservées aux personnes de adaptations mineures de démande de dérogation : curité incendie (Article R.123-13 du CCH de doit faire l'objet d'une fiche détaillée récedéroger (référence article et libellé), les élification (motivation et mesures compens desibilité (Article R. 111-19-10 du CCH) : de doit faire l'objet d'une fiche détaillée réceder (référence article et libellé), les élément (motivation et mesures de substitution produières d'application des contraintes liées à la structure du le des contraintes le des contraintes liées à la structure du le des contraintes le d	Avant réalisation Avant réalisation 1: Nombre de dérogation digée sur papier libre séléments du projet au atoires proposées) Nombre de dérogation gée sur papier libre in ents du projet auxqueiroposées pour les EF	ations deman- indiquant no uxquels elles ons demandé diquant notar ls elles s'appl RP exerçant u	dées : tamment I s'applique ees : nment les iquent (loc ine mission	es règles auxquelles il ent (localisation sur les règles auxquelles il est alisation sur les plans) n de service public)	
Nombre de places de Dont nombre de place handicapées 5 - Dérogations et/ou 5.1 - Dérogations Ce projet comporte u Au titre de la sé Chaque demandé de plans) et leur justi Au titre de l'acce Chaque demandé de déro et leur justification 5.2 - Modalités partic Le projet préser que définies par	iser son année de permis de construire (le stationnement de stationnement de stationnement de stationnement de stationnement de stationnement de seréservées aux personnes de demande de dérogation : curité incendie (Article R.123-13 du CCH de doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédéroger (référence article et libellé), les édification (motivation et mesures compens dessibilité (Article R. 111-19-10 du CCH) : de doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigner (référence article et libellé), les élément (motivation et mesures de substitution publières d'application	Avant réalisation Avant réalisation 1: Nombre de dérogation digée sur papier libre défements du projet au atoires proposées) Nombre de dérogation gée sur papier libre in ents du projet auxquel roposées pour les EF	ations deman- indiquant no uxquels elles ons demandé diquant notar ls elles s'appl RP exerçant u	dées : tamment I s'applique ees : nment les iquent (loc ine mission	es règles auxquelles il ent (localisation sur les règles auxquelles il est alisation sur les plans) n de service public)	
Nombre de places de Dont nombre de place handicapées 5 - Dérogations et/ou 5.1 - Dérogations Ce projet comporte u Au titre de la sé Chaque demandé est demandé de plans) et leur just Au titre de l'acce Chaque demandé de déro et leur justification 5.2 - Modalités particular les adapta	iser son année de permis de construire (le stationnement de stationnement des réservées aux personnes de adaptations mineures de dérogation : curité incendie (Article R.123-13 du CCH de doit faire l'objet d'une fiche détaillée récédéroger (référence article et libellé), les édification (motivation et mesures compens dessibilité (Article R. 111-19-10 du CCH) : de doit faire l'objet d'une fiche détaillée réciger (référence article et libellé), les élément (motivation et mesures de substitution produières d'application de des contraintes liées à la structure du la r'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 IV de l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 IV des les des contraintes liées à la structure du la r'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 IV de l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-10 IV d'arrêté prévu à l'arrêté prév	Avant réalisation Avant réalisation 1: Nombre de dérogation digée sur papier libre défements du projet au atoires proposées) Nombre de dérogation gée sur papier libre in ents du projet auxquel roposées pour les EF	ations deman- indiquant no uxquels elles ons demandé diquant notar ls elles s'appl RP exerçant u	dées : tamment I s'applique ees : nment les iquent (loc ine mission	es règles auxquelles il ent (localisation sur les règles auxquelles il est alisation sur les plans) n de service public)	

6 - Engagement du ou des demandeur(s)	
J'atteste avoir qualité pour demander cette autorisation : Je (nous) soussigné(és), auteur(s) de la demande, certifie(ions) exacts les renseignements qui y sont contenus. J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier et par les chapitres II et III du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment celles concernant l'accessibilité et la sécurité incendie et m'engage à respecter les règles du code de la construction et de l'habitation relatives à la solidité et à la sécurité des personnes.	
à	
Le:	Signature du (des) demandeur(s)

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : Si vous êtes un particulier : La loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant lorsqu'ils ne portent pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et la possibilité de rectification sous réserve des procédures prévues au code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public

Veuillez cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reporter le numéro correspondant sur la pièce jointe.

L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que la commission de sécurité et/ou d'accessibilité pourra lui demander des pièces complémentaires si la compréhension du projet le nécessite.

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Imprimé de demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public	1	4
Plan de situation	2	3

Dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles de sécurité incendie (Art. R. 123-22 du code de la construction et de l'habitation)

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Une notice récapitulant les dispositions prises pour satisfaire aux mesures prévues par le règlement de sécurité et notamment : • les matériaux utilisés pour le gros œuvre, la décoration et les aménagements intérieurs • la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap	3	3
Un plan de situation, des plans de masse et de façades des constructions projetées faisant ressortir : • les conditions d'accessibilité des engins de secours • les largeurs des voies et les emplacements des baies d'intervention pompiers • la présence de tout bâtiment ou local occupé par des tiers	4	3
Des plans de coupe et des plans de niveaux, ainsi qu'éventuellement ceux des planchers intermédiaires aménagées dans la hauteur comprise entre deux niveaux ou entre le dernier plancher et la toiture du bâtiment, faisant apparaître notamment : • les largeurs des passages affectés à la circulation du public tels que les dégagements, escaliers, sorties • la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap • les caractéristiques des éventuels espaces d'attente sécurisés	5	3
La ou les demande(s) de dérogation(s) éventuelle(s), la ou les fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à leur justification	6	3

N. B : les documents de détail intéressant les installations techniques doivent pouvoir être fournis par le constructeur ou l'exploitant avant le début des travaux portant sur ces installations ; ils sont alors communiqués à la commission de sécurité

2 - Dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles d'accessibilité (Arrêté du 8 décembre 2014 ETLL1413935A et arrêté du 20 avril 2017 LHAL1704269A) (PC39 ou PA 50)

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Plan côté dans les trois dimensions (longueur, largeur, hauteur), à une échelle adaptée, précisant : • les cheminements extérieurs (fonctions, largeurs, pentes, dévers, éclairage, solutions techniques pour assurer le guidage, le repérage,) • les raccordements (voirie/parties extérieures de l'établissement ; parties extérieures/ parties intérieures du ou des bâtiments constituant l'établissement) • les circuits destinés aux piétons et aux véhicules (liaison accès au terrain/voie interne/ places de stationnement adaptées/circulations piétonnes/entrée de l'établissement) • les espaces de manœuvre, de retournement et de repos extérieurs • les pentes des plans inclinés et les dévers de cheminement	7	3

Plan côté dans les trois dimensions (longueur, largeur, hauteur), à une échelle adaptée, pour chaque niveau et pour chaque bâtiment précisant : • Les circulations intérieures horizontales et verticales (fonctions, largeurs, pentes, dévers) • Les aires de stationnement • Les locaux sanitaires destinés au public • Le sens d'ouverture des portes et leur espace de débattement • Les espaces d'usage, de manœuvre, de retournement et de repos intérieurs • L'emplacement des appareils sanitaires et leurs accessoires obligatoires • Les places de stationnements adaptées et réservées aux personnes handicapées et la mention du taux de ces places • Cas particuliers des ERP de 5 ^{ème} catégorie situés dans un cadre bâti existant et des IOP existantes : Délimitation de la partie de bâtiment accessible aux personnes handicapées et indications permettant de s'assurer que les prestations sont accessibles dans cette partie.	8	3
Plans avant travaux s'il s'agit d'un bâtiment existant	9	3
Notice descriptive présentant les points suivants pour expliquer comment le projet prend en compte l'accessibilité (Art. R. 111-19-19 CCH): Dimensions des locaux ouverts aux usagers de l'établissement Caractéristiques fonctionnelles et dimensionnelles des équipements techniques et des dispositifs de commande utilisables par le public Nature et couleur des matériaux et revêtements de sols, murs et plafonds Traitement acoustique des espaces Dispositif d'éclairage des parties communes et, le cas échéant, niveaux d'éclairement et moyens éventuels d'extinction progressive des luminaires S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation recevant du public assis: Emplacements accessibles aux personnes en fauteuil roulant: nombre, taux par rapport au nombre total de places assises, localisation, cheminements permettant d'y accéder depuis l'entrée de l'établissement Dans le cas d'un établissement recevant du public assis de plus de 1 000 places, l'arrêté municipal fixant le nombre d'emplacements accessibles S'il s'agit d'un établissement disposant de locaux d'hébergement destinés au public Nombre et caractéristiques des chambres, salles d'eau et cabinets d'aisance accessibles aux personnes handicapées: taux de ces chambres et locaux par rapport au nombre total de chambres, localisation, répartition par catégorie, le cas échéant S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation comportant des cabines d'essayage, d'habillage ou de déshabillage ou des douches: Nombre et caractéristiques des cabines et douches accessibles aux personnes handicapées S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation comportant des cabines de paiement disposées en batterie Nombre de caisses aménagées pour être accessibles aux personnes handicapées et leur localisation	10	3
Dans le cas d'un parking de plus de 500 places, couvert ou non, dépendant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public : Arrêté municipal prévu à l'article 3 de l'arrêté du 1er août 2006 (NOR : SOCU0611478A) fixant le nombre de places de stationnement automobile adaptées et réservées	11	3
La ou les demande(s) de dérogation(s) éventuelle(s), la ou les fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à leur justification	12	3



Récépissé de dépôt d'une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP)

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public.

Le délai d'instruction de votre dossier est de QUATRE MOIS.

Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier.

Dans ce cas, le délai d'instruction de quatre mois ne commencera à courir qu'à partir de la date de réception de la dernière pièce manquante (R. 111-19-22 et R. 111-19-36 du code de la construction et de l'habitation).

Si toutes les pièces manquantes n'ont pas été fournies dans le délai que l'administration vous aura accordé, votre demande sera automatiquement rejetée.

I. Décision sur la demande d'autorisation de construire, modifier ou aménager un établissement recevant du public

Votre dossier est complet et ne comporte pas de demande de dérogation aux règles de sécurité incendie ou aux règles d'accessibilité :

La décision relative à votre demande sera prise dans le délai de quatre mois. À défaut de décision expresse dans ce délai, l'autorisation de travaux est considérée comme accordée.

Votre dossier est complet et comporte une demande de dérogation aux règles de sécurité incendie :

- la demande de dérogation est accordée par arrêté de l'autorité compétente (articles R. 123-13 et R. 111-19-23 du code de la construction et de l'habitation). La décision relative à votre demande d'autorisation est prise dans le délai de quatre mois ou à défaut de décision expresse dans ce délai, l'autorisation de travaux est considérée comme accordée.
- 2) la demande de dérogation est refusée par arrêté de l'autorité compétente (articles R. 123-13 et R. 111-19-23 du code de la construction et de l'habitation) ou, en l'absence de réponse, elle est considérée comme un refus de dérogation. Dans un délai de quatre mois, votre demande est refusée par arrêté ou, en l'absence d'arrêté de refus, la décision est considérée comme un refus d'autorisation tacite.

Votre dossier est complet et comporte une demande de dérogation aux règles d'accessibilité :

- 1) la demande de dérogation est accordée par arrêté du préfet (article R. 111-19-23 du code de la construction et de l'habitation), ou, en l'absence de réponse, pour les demandes de dérogation portant sur un établissement de 3°, 4° ou 5° catégorie, elle est considérée comme une décision implicite d'acceptation. La décision relative à votre demande d'autorisation est prise dans le délai de quatre mois ou à défaut de décision expresse dans ce délai, l'autorisation de travaux est considérée comme accordée.
- 2) la demande de dérogation est refusée par arrêté du préfet (article R. 111-19-23 du code de la construction et de l'habitation) ou, en l'absence de réponse, pour les demandes de dérogation portant sur un établissement de 1^{re} ou 2^e catégorie, elle est considérée comme un refus de dérogation tacite. Dans un délai de quatre mois, votre demande d'autorisation de travaux est refusée par arrêté ou, à défaut de décision expresse dans ce délai, la décision est considérée comme un refus d'autorisation.

II. Autres procédures administratives

Par ailleurs, votre projet peut également être soumis au respect de la réglementation de l'urbanisme et **nécessiter l'obtention d'une déclaration préalable,** notamment s'il entraîne un changement de destination du bâtiment, modifie des structures porteuses ou le volume d'une construction existante. Si une déclaration préalable est nécessaire, elle sera instruite en parallèle de la présente autorisation.

(À remplir par la Mairie)
N° de l'autorisation AT
Le cas échéant n° de la demande effectuée au titre du code de l'urbanisme (décrit dans le code de l'urbanisme aux articles
A423-1 et suivants):
Identité et adresse du demandeur :
Date de dépôt de la demande :
Le projet est autorisé à défaut de réponse dans le délai de quatre mois sous réserve des dispositions exposées ci-dessus
To project act data and reported data to detail as quality mate acts to act dispositions of process of decease
Cachet de la mairie, date et signature :

Délais et voies de recours : le délai de recours devant le tribunal administratif compétent est de deux mois à compter de la décision autorisant ou refusant l'autorisation ou, en cas de décision tacite, à compter de la date à laquelle la décision aurait dû être notifiée (dès lors que le dossier avait été complété). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet https://www.telerecours.fr/